

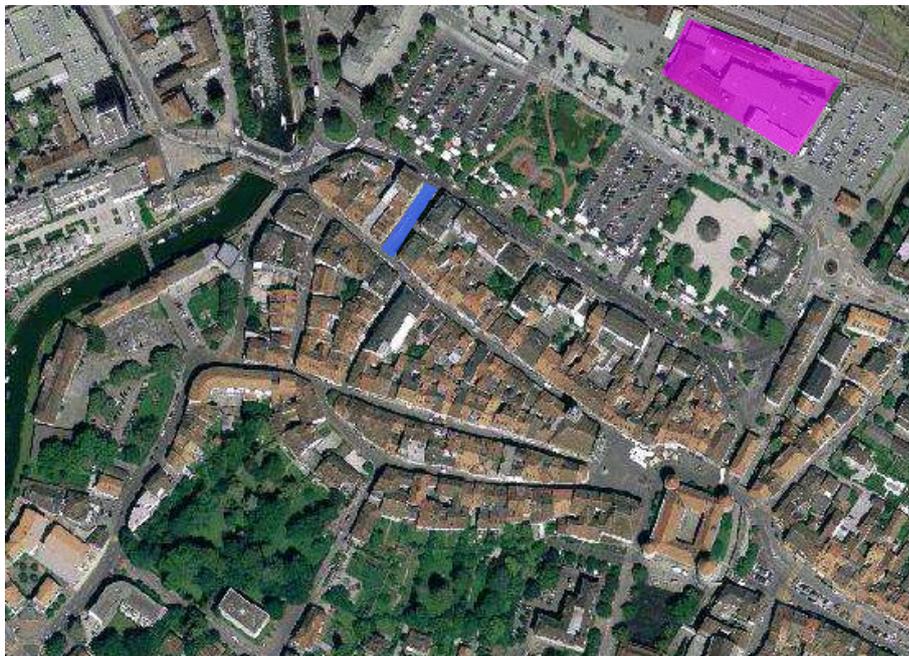


Cas pratique
LES RUES DEVIENNENT DES
PLACES PIETONNES



01.07.2010

Aperçu



Vue aérienne du centre historique d'Yverdon-les-Bains avec la Place de l'Ancienne-Poste en bleu et la gare CFF en rose (Source: swissgeo.ch)

Les zones ou places piétonnes font partie de l'arsenal des mesures qui peuvent être déployées pour développer l'attractivité des centres villes et améliorer la qualité des espaces publics au sein d'une commune. Permettre aux piétons de déambuler en toute sécurité dans un cadre exempt de nuisances (bruit, gaz d'échappement) participe à la fois au bien être des usagers, mais aussi au confort des habitants. Ces endroits peuvent devenir de réels lieux de rencontre et de partage pour le plus grand bonheur des badaux et des enfants. Dans le même temps, les commerces environnants bénéficient de cette métamorphose et une vraie dynamique de quartier peut se créer. Faire ses courses ou une simple promenade à pied au centre ville devient un plaisir grâce à ce type d'aménagement.

L'exemple d'Yverdon-les-Bains

C'est dans le cadre de la valorisation du centre historique d'Yverdon-les-Bains que les travaux d'aménagements de la rue de l'Ancienne-Poste en zone piétonne ont débuté au printemps 2008. Cette rue est un lien névralgique entre le centre et l'esplanade de la gare, elle représente donc un enjeu important en termes de mobilité et d'accessibilité pour la ville. Longtemps jugé comme espace public en déficit d'image, la rénovation et

l'aménagement de cette rue ont permis d'en faire un axe structurant inter-quartiers suivant le "concept de mobilité douce communal". Rebaptisée dès lors Place de l'Ancienne-Poste, son statut mal défini fût clarifié par la mise en évidence de ses qualités urbanistiques. L'objectif de ce type d'installation est de participer à l'accroissement de l'offre d'itinéraires piétons directs, sécurisés et attractif pour les usagers.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour transformer cette "rue" en une véritable "place" homogène et conviviale. Des terrasses à café, des bancs publics et un éclairage particulier ont notamment été installés de manière à ce que les piétons s'y sentent le plus à l'aise possible. Cet espace urbain est devenu, grâce à cela, à la fois un des axes principaux reliant la gare au centre historique de la ville mais aussi une vraie place publique particulièrement confortable en période estivale.



Vue depuis la rue des Remparts sur la bibliothèque, le parc à vélo et la fontaine.

(Source: THIBAUD-ZINGG SA ARCHITECTES URBANISTES)

Description



*Vue de la Place de l'Ancienne-Poste avant les transformations (gauche) après les transformations (droite)
(Source: THIBAUD-ZINGG SA ARCHITECTES URBANISTES & Service de la mobilité)*

Contexte

La densification des infrastructures routières en zone urbaine a souvent défiguré aussi bien les quartiers d'habitations que les quartiers commerçants. En cantonnant les piétons sur des trottoirs étroits et en éliminant toute possibilité d'échange et de rencontre entre les personnes, ces lieux ont complètement perdu leurs fonctions sociales. Les rues sont souvent peu sûres (pour les enfants par ex.) et la convivialité entre usagers est fortement dégradée par des aménagements peu adaptés.

Depuis le début du 20^{ème} siècle la rue de l'Ancienne-Poste a toujours été un point central pour la ville d'Yverdon-les-Bains. Or, au fil des années, cette rue s'est retrouvée encombrée quasiment sur toute sa longueur et sur ses deux côtés par un parcage intensif et continu, la rendant parfaitement inhospitalière. L'aménagement de cette rue en place piétonne correspondait à une volonté de la commune de pallier au déficit d'image de cet espace public et de créer des synergies entre différents lieux de la ville.

Située aux abords du centre historique de la ville, cette place abrite maintenant à la fois une bibliothèque, des cafés restaurants et bon nombre de petites boutiques. La transformation de cette rue en place piétonne a contribué à en faire un endroit où il fait bon passer du temps à l'abri de la circulation.

Offre

La mise en œuvre de cet aménagement comporte deux principaux aspects.

Premièrement, il doit être intégré dans le cadre d'un projet plus vaste, qui permette une réflexion plus étendue sur la mobilité douce au sein d'un quartier ou d'une commune. Les zones piétonnes sont, la plupart du temps, une partie d'un plan d'aménagement visant à une modération du trafic au sein d'une agglomération, elles doivent cohabiter avec d'autres installations et méritent, pour cela, une attention particulière. Dans le cas présent, la ville d'Yverdon-les-Bains poursuit plusieurs objectifs liés à la mobilité douce dont notamment celui de mieux répartir l'utilisation des espaces publics et de promouvoir ainsi l'utilisation du vélo ou de la marche pour les déplacements quotidiens.

Pour répondre à cette attente, un effort particulier a été mis en œuvre lors de la conception de cette place. De manière à proposer un lieu le plus homogène possible, les trottoirs ont été supprimés et la place s'est retrouvée uniformément recouverte de pavés. La pose du pavage s'est faite selon une méthode traditionnelle du "joint de sable" ou "joint de sable-gravillon" et cohabite ainsi parfaitement avec les façades du centre historique. Cette réalisation marque une scission avec la route avoisinante et participe à uniformiser toute la surface de la place. Ces pavés débordent largement sur les trottoirs environnants de manière à encourager l'accueil des passants.

Le deuxième aspect, non moins important, est le fait que cette zone doit devenir une **place publique** de qualité pour l'usager urbain. Les possibilités d'aménagement d'espace pour piétons offrent une grande diversité dont il est dommage de ne pas se servir. Dans le cadre de la Place de l'Ancienne-Poste plusieurs installations dédiées au bien-être des passants ont été mises en place :

- Des terrasses à café : mobilier uniformisé sur toute la place
- Des arbres de Judée : offrent des espaces ombragés lors des journées ensoleillées
- Parking à vélos : permet aux cyclistes d'y déposer leur vélo en toute sécurité
- Des bancs : installation faisant suite à une demande particulière de la population
- Une fontaine : réel hommage à l'eau, élément essentiel pour la ville d'Yverdon-les-Bains
- L'éclairage : réalisé spécialement pour optimiser l'accueil de nuit
- Un passage piéton : déplacé dans le prolongement de la place

C'est avec cette multitude d'éléments que la place piétonne de l'Ancienne-Poste d'Yverdon-les-Bains a pu devenir un lieu paisible et fonctionnel.

Expériences

Depuis 2002, il existe trois principaux moyens de modération du trafic¹ en Suisse, les zones piétonnes, les zones de rencontres (20 km/h) et les zones 30 km/h. De plus, concernant les zones piétonnes, il est possible de créer des zones mixtes, autorisant l'accès des vélos. Dès lors, pour que cette démarche soit la plus efficace possible, une réflexion conséquente mérite d'être mise en place lors du choix d'installation à réaliser pour libérer les centres urbains de l'engorgement dû aux véhicules individuels motorisés.

Dans le cas de la rue de l'Ancienne-Poste, le choix s'est porté sur une zone piétonne pour les raisons suivantes :

- L'espace disponible est relativement restreint et se prête mal au partage entre piétons et autres véhicules.
- Le fait que cette rue se trouve dans la vieille ville, centre touristique et historique, pousse à éviter le passage des véhicules dans ces lieux de promenade.
- Le lien direct entre la rue de l'Ancienne-Poste et les rues piétonnes du centre historique d'Yverdon-les-Bains ont aussi participé à ce choix qui s'est avéré judicieux et adapté.

Cette réalisation a permis d'augmenter le confort des usagers et a fait de cette rue non seulement un axe utile, mais aussi une place où des manifestations peuvent avoir lieu (concerts, brocantes, etc.). L'accès aux autres rues piétonnes de la vieille ville d'Yverdon-les-Bains s'en est trouvé amélioré tout en permettant de créer un réel lieu de repos grâce aux terrasses à café qui entourent la place.

C'est aussi grâce à tous les efforts mis en œuvre que la Place de l'Ancienne-Poste figure dans les aménagements récompensés par le Prix Wakker 2009 primant la ville d'Yverdon-les-Bains.

¹ Pour plus de détails, voir dossier mobilservice : « Zone à vitesse limitée »

Profil

Moyens de transport

- ✓ mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- mobilité combinée
- transports publics
- transports individuels motorisés
- transports de marchandises

Motifs de déplacements

- ✓ déplacements domicile-travail
- ✓ déplacements pour les achats
- ✓ déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- déplacements pour rendre service
- déplacements domicile-école

Domaines d'action

- prestation de service
- marketing
- ✓ management de la mobilité
- ✓ planification du trafic et du territoire
- véhicules et équipements

Importance de la commune

- < 5'000 habitants
- 5'000 – 10'000 habitants
- 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- faible (< Fr. 10'000.--)
- moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- ✓ élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- faibles (< Fr. 5'000.--)
- moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

Remarques

Les coûts d'investissement sont fonction de l'ampleur de l'aménagement mis en place.

Effets²

Environnement et énergie

La limitation du trafic en zone urbaine entraîne à la fois une baisse des nuisances sonores, une diminution des désagréments et de la pollution due aux gaz d'échappements tout en sécurisant les voies de circulation. De plus, les zones piétonnes dans les centres villes participent au développement et à la promotion des modes de déplacement respectueux de l'environnement en accord avec les principes de mobilité durable. Finalement l'aménagement de zones vertes et la valorisation de l'espace urbain public sont aussi des moyens efficaces de favoriser la qualité de l'environnement dans une ville.

Société

Les zones ou places piétonnes permettant de recréer une dynamique de quartier favorisant les échanges entre les habitants. De part leurs caractéristiques géographiques et urbaines, les places publiques en centre ville ont un caractère social fort. Ces endroits tendent à devenir des lieux où les citoyens peuvent à la fois venir faire leurs courses paisiblement et en toute sécurité, mais aussi simplement se balader et profiter de faire des rencontres.

Economie

En favorisant l'attractivité et l'accessibilité des centres villes, ces aménagements favorisent les commerçants locaux en leur offrant notamment une plus grande exposition, favorisant de manière non négligeable l'économie de proximité. De plus, les domaines du tourisme ou de la restauration sont aussi favorisés par ces aménagements qui permettent de mêler loisirs et déplacements.

² Pour évaluer les effets de cet aménagement en termes d'environnement, d'économie et de société, une grille d'évaluation a été réalisée par l'Agenda21 de la ville. Voir lien.

Outils

Démarche

1. Convaincre les politiques du bien-fondé de la démarche.
2. S'informer des règles cantonales en vigueur concernant les autorisations pour ce type d'aménagement.
3. Associer la population et les commerçants au projet.
4. S'assurer qu'un plan de financement est sur pied ou effectuer une demande dans ce sens là auprès des autorités communales.
5. Mettre ce projet au concours pour obtenir des offres d'aménagements ou solliciter des spécialistes de l'urbanisme pour réaliser un projet d'aménagement.
6. Mettre en œuvre et communiquer auprès de la population.
7. Evaluer l'impact de cette installation sur l'environnement urbain.

Financement

S'élevant à près de 880'000.- CHF, la mise en place de cet aménagement a été planifiée et inscrite au plan de dépenses et d'investissements de la ville. Ces frais se partagent selon trois grandes catégories :

- Travaux préparatoires : 114'000.- CHF constitués essentiellement des tâches de remise à niveau des installations souterraines (eaux, swisscom, etc.)
- Aménagements extérieurs : 550'000.-CHF comprenant à la fois les coûts de nivellement et de pavage de la place, mais aussi celui de toutes les installations (fontaine, arbres, bancs, etc.)
- Frais secondaires : 215'000.-CHF comprenant principalement les frais d'honoraires des prestataires de services.

Les frais d'entretien ne sont finalement pas plus élevés que ceux déjà planifiés pour l'ancienne installation.

Les surfaces des terrasses des cafés-restaurants permettent une entrée financière évaluée à 4'000.- CHF par an (estimation 2007).

Marketing

En termes de promotion et d'information, la commune d'Yverdon-les-bains a utilisé plusieurs medias. Faisant tout d'abord circuler l'information dans le journal communal (« Bonjour ») dès le projet accepté, la population était ainsi tenue au courant des avancements des travaux et des événements à venir.

Une banderole informative a été placée en travers de la rue dès les premières phases du chantier.

Des inaugurations et des cérémonies ont été organisées tant pour célébrer la fin des travaux de la place que lors de l'aménagement de la fontaine qui a nécessité l'utilisation d'un hélicoptère pour être édifiée.

En amont de la réalisation de ce projet, les commerçants des alentours ont été consultés de manière à les informer des intentions de la commune, mais aussi pour profiter de les impliquer dans ce projet.

Informations complémentaires

Autres liens:

- Ville d'Yverdon-les-Bains: www.yverdon-les-bains.ch
- Projet d'agglomération: www.aggloy.ch
- Loi sur les zones piétonnes: www.admin.ch/ch/fr/rs/741_21/a22c.html

Autres documents à télécharger:

- Préavis communal 03/07, grille d'évaluation, plans et perspectives: www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques-administration/conseil-communal/preavis-2010/archives-preavis-2007
- Rapport au conseil communal : www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/yverdon/Documents/Conseil_communal/Rapports/2007_rapports/2007_03_Rapport_Place_Ancienne-Poste.pdf
- Dossier Mobilservice PRATIQUE «Zones à vitesse limitée» (2006): www.mobilservice.ch/mobilservice/dossiers/mobilite/dossiers-disponibles-1.html?&fa_view_practicalfolder_apercu_1033

Adresses de contact et fournisseurs:

Ville d'Yverdon-les-Bains
Service de l'urbanisme et des bâtiments
Hôtel de Ville, place Pestalozzi 1, 2^e étage
CH-1401 Yverdon-les-Bains
urbat@yverdon-les-bains.ch

Thibaud-Zingg Architectes
EPFL-SIA-FAS architectures et urbanisme
Rue des pêcheurs 7
1400 Yverdon-les-Bains
thibaud.zingg@bluewin.ch

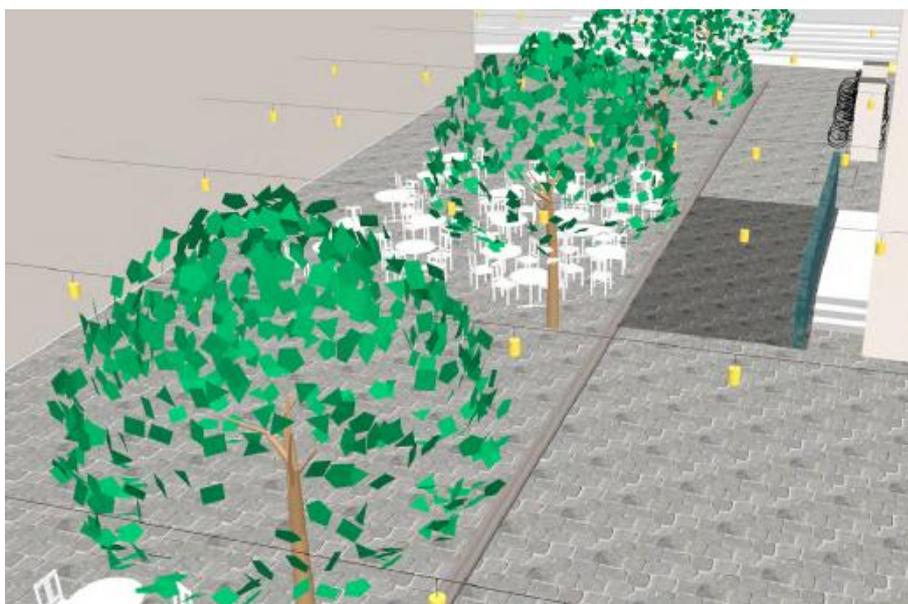
Demandez conseil auprès des représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton:

www.mobilservice.ch/mobilservice/dossiers/mobilite/conseils-pratiques.html

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique:

Canton de Vaud
Service de la mobilité
Av de l'Université 5
1014 Lausanne
info.sm@vd.ch

Galerie de photos



Plans proposés pour l'aménagement de la Place de l'Ancienne-Poste, vue intérieur et vue aérienne (Source: Commune d'Yverdon-les-Bains)



*Vue de la Place de l'Ancienne-Poste: terrasses à café, arbres de Judée, bancs, éclairage et pavés.
(Source: Canton de Vaud, Service de la mobilité)*



*Vue de la place de l'Ancienne-Poste de nuit avec éclairage et fontaine
(Source: THIBAUD-ZINGG SA ARCHITECTES URBANISTES)*